



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 47664

Texte de la question

M. Marcel Roques attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Ngawang Sangdrol, nonne tibétaine, arrêtée le 17 juin 1992 lors d'une manifestation pacifique et soumise depuis quatre mois à un traitement particulièrement sévère. Initialement condamnée à trois ans de prison, sa peine a été triplée et portée à neuf ans pour avoir chanté dans sa cellule. En cellule d'isolement depuis qu'elle a crié « Vive le Tibet libre », sa peine a été de nouveau augmentée de neuf ans, soit au total dix-huit ans de prison. Elle est âgée de dix-neuf ans. Il souhaiterait savoir quelle est la réaction envisagée par le Gouvernement français face à une telle violation des droits élémentaires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Tibet, et plus particulièrement sur le cas de Ngawang Sangdrol, jeune nonne tibétaine. Arrêtée le 17 juin 1992 lors d'une manifestation pacifique dans le centre de Lhassa, Ngawang Sangdrol, alors âgée de seize ans, a été condamnée à trois ans de prison pour « activités séparatistes ». Sa peine a ensuite été portée à neuf ans en septembre 1993, pour avoir chanté en prison des hymnes à l'indépendance du Tibet, tout comme Phuntsog Nyidron, une autre dissidente dont la France déplore la condamnation. D'après les informations dont disposent les gouvernements européens, elle aurait été condamnée à neuf années de prison supplémentaires, en mars 1996, après avoir refusé de se plier à une séance de rééducation où elle devait critiquer le Dalaï-Lama. Il est à craindre qu'elle n'ait subi des mauvais traitements. La France suit avec une grande préoccupation l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet, contraire aux principes fondamentaux déterminés par la charte des Nations unies et la déclaration universelle des droits de l'homme. Elle souhaite que la liberté religieuse et la spécificité culturelle de cette région autonome soient respectées par le gouvernement chinois. Elle soutient le dialogue ad hoc que l'Union européenne mène avec la Chine sur ce sujet. Le Gouvernement français continuera d'évoquer ces questions, dans le cadre des prochains entretiens bilatéraux qu'il aura avec les autorités chinoises. Conscient des interrogations de l'opinion publique française, il appellera au dialogue entre les autorités chinoises et le Dalaï-Lama. Il exprimera, en outre, son attachement à la sauvegarde du patrimoine culturel et religieux tibétain et soulignera le rôle que l'approfondissement de l'État de droit peut jouer dans le cadre de la modernisation économique et de l'ouverture internationale de la Chine.

Données clés

Auteur : [M. Roques Marcel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47664

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 321

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1060